

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire des Découvreurs

MODIFICATION AUX RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Prenez avis, conformément à l'article 393 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3), qu'une modification aux [Règles de régie interne du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs](#) sera proposée le mardi 25 août 2026.

Cette proposition se fera à l'occasion d'une séance ordinaire du conseil d'administration qui aura lieu dès 19 h 15 à la salle La Chapelle du centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs (100 - 945, avenue Wolfe, Québec).

Québec, ce 22^e jour de juin 2026

Mary-Lou McCarthy, directrice du Service du secrétariat général et des communications
